



CHARTRE ETHIQUE

De l'Organisme de Formations Olisma

Les valeurs fondamentales de l'OF sont :
Le Respect, l'Authenticité, l'Equité, l'Empathie, la Bienveillance, l'Apprentissage constant,
l'Inspiration des autres par l'exemple, la Valorisation de chacun.

1 - Objectif des formations en massages bien-être.

Proposer un apprentissage aux massages bien-être à visée professionnelle.

2 - Public concerné par les formations en Massages Bien-Être et pré-requis

- Les formations en MBE sont destinées à un public d'adultes.
- La 1ère inscription est accompagnée d'un entretien : téléphone, face à face, Skype, échanges mails. La fiche d'inscription mentionne l'activité actuelle du postulant, la fiche de positionnement permet de connaître par écrit son projet, ses attentes, ses craintes... Nous pouvons ainsi discerner la cohérence de sa démarche.
- L'entretien préalable et les fiches nous donnent aussi un premier moyen d'apprécier l'état physique, psychique et l'aptitude du postulant à suivre la formation souhaitée. Nous restons vigilants au long de la formation.

3 - Contenu des formations en Massages Bien-être

- Une formation en MBE est un apprentissage à visée professionnelle, de toute technique manuelle ayant pour objectif la détente globale et le bien-être de la personne.
- La pédagogie est interactive car elle privilégie les ressentis, côté donneur et côté receveur. Elle a pour vocation de donner tous les "outils" nécessaires au futur praticien pour qu'il acquiert rapidement la maîtrise de son art. C'est-à-dire qu'il sache s'approprier les techniques justes, afin de répondre exactement aux attentes de son client. Le client étant considéré comme un être unique qui doit recevoir la prestation unique qui lui correspond au moment de la séance.
- Le stagiaire doit respecter la charte de déontologie "stagiaires et praticiens Olisma" qu'il a signé à l'inscription.
- La formation est majoritairement pratique. Elle distille la théorie au fur et à mesure des besoins de l'apprentissage technique, pour une meilleure compréhension et mémorisation.
- La formation éveille le stagiaire à un questionnement constant sur lui-même, sur sa relation vis-à-vis de sa future clientèle, ses "pourquoi"... afin que perdure sa motivation et sa passion. C'est aussi une façon de l'inciter à une recherche constante d'une qualité supérieure.
- Nos formations n'ont aucun but médical ou paramédical.
- Nos formations se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique.
- Nos formations n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun.

4 - Durée des formations en Massages Bien-Être

- Le nombre d'heures des formations à visée professionnelle est égal au nombre d'heures de formation inscrit sur les contrats ou conventions. Ce sont des heures de contenu pratique et théorique. (en aucun cas de repas ou autre activité). Le stagiaire obtient l'attestation de formation et l'attestation de capacités à la fin de la formation.

5 - Les formateurs en Massages Bien-Être

- L'OF Olisma veille à ce que les compétences et capacités des formateurs soient excellentes tant sur les plans technique, théorique, pédagogique et humain. Les formateurs respectent la présente charte.
- Chaque formateur de l'OF Olisma se doit de suivre une formation complémentaire ou transversale à son domaine d'enseignement chaque année.
- Les formateurs respectent la pudeur et l'intimité propre à chacun de leurs stagiaires, et notamment ne pas obliger à la nudité explicite ou induite, d'une manière ou d'une autre.
- L'OF Olisma et ses formateurs s'abstiennent de tout prosélytisme, de toute démarche commerciale et de tout détournement de clientèle à des fins personnelles.

- En présentiel, nos formations alternent pratique et théorie. Elles accueillent un maximum de 8 stagiaires. Nous offrons la possibilité à nos stagiaires qui n'auraient pas acquis les compétences requises, de refaire la même formation à titre gracieux, dans la mesure des places disponibles.

6 - Suivi et validation des formations en Massages Bien-Être

LES SUPERVISIONS

se font au début de chaque module de formation pendant une heure : 30 min à donner et 30 min à recevoir. Le nombre de stagiaires étant de 8 maximum, il est possible de constater le niveau de compréhension et d'intégration de la formation en cours, et de reprendre ensuite les points montrant des difficultés.

LA CERTIFICATION

- Nous informons le stagiaire que le certificat que nous délivrons a une valeur honorifique au sein de notre OF. Il n'a pas de valeur officielle.
- Nous délivrons un certificat d'aptitude à la pratique qui a été enseignée au stagiaire, lorsqu'il a accompli un nombre suffisant de séances en-dehors des temps de formation. Ces séances sont à visée non commerciale si le stagiaire n'a pas déjà un statut juridique approprié. A la fin de chaque séance, il fait remplir au receveur une fiche de pratique contrôlée, où il a lui-même quelques lignes à compléter. Le stagiaire signe un document dans lequel il confirme le nombre de séances et le nombre d'heures d'entraînement. Il fournit aussi un travail de synthèse de deux pages en PDF, ou MP3 ou vidéo de 5 à 10 min. qui est inséré sur le site et sur le Facebook privé. Le stagiaire peut améliorer son travail de synthèse grâce aux questions ou remarques de la part de la communauté du Facebook privé. Le stagiaire s'engage à poursuivre sa formation grâce à nos conférences en ligne, nos vidéos et/ou nos journées de rencontres, échanges et suivi.

7 - l'information aux futurs stagiaires

- Le programme détaillé de formation est envoyé au préalable à toute personne qui souhaite s'inscrire.
- Le programme global est visible directement sur le site internet, ainsi que la pédagogie mise en œuvre.
- Le site mentionne les tarifs, conditions générales, règlement intérieur, charte de déontologie stagiaires et praticiens, charte de déontologie de l'OF Olisma.
- Le stagiaire signe un contrat comportant les mentions légales en vigueur.
- L'OF Olisma conseille les stagiaires sur les points suivants :
 - o Son niveau de compréhension et d'assimilation de chaque connaissance technique apprise
 - o Les aides qui pourraient favoriser son apprentissage
 - o L'installation et les perspectives professionnelles du praticien MBE
 - o Le point sur la réglementation française
- Informe qu'ils ne peuvent utiliser la mention Praticien agréé FFMBE, ni le logo, ni adhérent de la FFMBE. (Je suis moi-même praticienne agréée, mais je n'ai pas fait la demande pour l'OF)

8 - secret professionnel et confidentialité

- L'OF Olisma s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles et confidentielles (données, photo, vidéo ou autre élément de vie privée) communiquées par et concernant ses stagiaires actuels et passés - sauf autorisation préalablement signée par le stagiaire.
- L'OF Olisma respecte la loi et les règles relatives à la gestion des fichiers et à la CNIL.

A Saint Germain au Mont d'Or, le 14/02/2018

Martine BOITIAU, directrice

Lu et approuvé



Organisme de Formation **OLISMA** - Déclaration d'activité : N° 82740243274 auprès du Préfet de région Rhône-Alpes.

27 rue du 8 mai 1945 - 69650 St Germain au Mont d'Or - **06 16 57 40 20** Directrice Martine BOITIAU -Siret 429 649 148 00070